

« NOUS GUIDONS NOS CLIENTS DANS UN ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ESPAGNOL SOUVENT MÉCONNU »



Virginie MOLINIER, Avocate associée du cabinet M&B Abogados, Barcelone, Espagne

Compétent, pragmatique, réactif et à dimension humaine, le cabinet M&B Abogados offre une approche globale de l'environnement juridique espagnol à ses clients, pour la grande majorité étrangers. Depuis la France ou l'Espagne, sa pratique est tournée vers l'international. Maître Virginie Molinier, avocate aux barreaux de Paris et Barcelone, en a fondé l'antenne espagnole.

Échanges Internationaux. Avocate associée du cabinet M&B Abogados, vous avez, Maître Molinier, une grande expérience dans le conseil aux étrangers. Pouvez-vous revenir sur l'histoire et les activités du cabinet ?

Virginie Molinier / Effectivement, après avoir exercé quelques temps en France, j'ai choisi d'orienter ma carrière à l'international, en exerçant comme avocate M&B notamment en Amérique latine, plus particulièrement en Argentine, au Brésil et en Uruguay. Je vis et travaille depuis maintenant dix-sept ans à Barcelone, et continue de conseiller à la fois les entreprises françaises mais plus généralement des sociétés venant de pays étrangers, qui s'implantent en Espagne. Spécialiste du droit des affaires et du droit immobilier, je les aide à développer leurs activités en Espagne mais aussi à y résoudre les litiges qu'elles peuvent parfois rencontrer. Composé d'une vingtaine de collaborateurs polyglottes, notre structure, basée en Espagne à Barcelone et Madrid, développe avec sérieux et efficacité sa mission : accompagner et guider nos clients dans un système juridique espagnol qu'ils méconnaissent, et leur permettre d'éviter les chausse-trappes dans le but d'atteindre leurs objectifs sans accidents de parcours.

E.I. Le cabinet de droit des affaires M&B Abogados fait le lien entre la France et l'Espagne, en accompagnant notamment les entreprises ou

les fonds d'investissement français dans l'acquisition d'entités ou d'actifs. Quelles sont les spécificités du marché espagnol ?

V.M. / L'univers juridique et contractuel des transactions dénommées de manière générique de fusion-acquisition est assez similaire en France et en Espagne. Toutefois, le fait d'être spécialisé dans le conseil aux étrangers nous permet d'aider les dirigeants à décrypter les particularités des affaires en Espagne, qui sont subtiles et qu'on ne peut découvrir que par l'expérience que procurent des années de pratique... elles ne sont pas expliquées dans les manuels de droit, et leur perception requiert une bonne connaissance de l'environnement multiculturel de ces dossiers.

Les projets d'expansion, pour être couronnés de succès en Espagne (et nous en voyons souvent), doivent nécessairement compter avec l'accompagnement d'un professionnel qui est en mesure de décoder les pratiques parfois bien éloignées de celles de la France.

Cela est d'autant plus vrai pour la pratique contentieuse, dans laquelle, pour le coup, la législation est très différente des règles procédurales françaises. Les entreprises françaises ne sont pas habituées aux stricts délais, à l'échange réduit des conclusions, au paiement d'importants frais de justice. Nous avons dans ces dossiers une mission claire de droit comparé, et d'aider nos clients dans cet univers judiciaire très différent, pour éviter de perdre un procès pour des raisons de forme ou de délai.

E.I. La pratique et l'expertise des avocats du cabinet sont reconnues au niveau international. Quelles missions vous êtes-vous données et comment vous distinguez-vous sur le marché espagnol ?

V.M. / Notre cœur de métier est l'accompagnement personnalisé et de qualité, basé sur la confiance et le long terme, fourni par des avocats expérimentés et qui utilisent l'outil juridique de façon pragmatique. Nos équipes, françaises et espagnoles, sont formées au droit des deux pays afin de bénéficier d'une expertise réciproque. Nos différents bureaux fonctionnent comme un seul cabinet : les entreprises françaises comme espagnoles rencontrent ainsi des interlocuteurs identiques, en constante communication. Notre équipe a pour mission de toujours à trouver la solution, plutôt que mettre en lumière les problèmes !

E.I. Comment voyez-vous évoluer les activités du cabinet ?

V.M. / Notre objectif est de continuer à être l'acteur juridique de référence sur le marché franco-espagnol, en demeurant un cabinet à échelle humaine, qui puisse traiter et résoudre les problèmes des entreprises dans les domaines du droit dans lesquelles elles ont des besoins. Notre équipe, qui comprend aussi des fiscalistes, des spécialistes du droit social, immobilier, de propriété intellectuelle et de contentieux, s'y emploie au quotidien ! ■

M&B
— Avocats —

M&B

Avda Diagonal - 435 - 2o 1a - 08036 Barcelona - Tél. : +34 931 72 01 33
Calle Maria de Molina 41 - 5a - 28006 Madrid - Tél. : +34 910 60 87 13
7, rue Margueritte - 75017 Paris - Tél. : +33 (0)1 44 40 12 98 - Fax : +33 (0)1 44 40 09 06
1, rue de l'Aiguillerie - 34000 Montpellier - Tél. : +33 (0)4 30 63 83 05

www.mbavocats.eu - www.mbabogados.eu

PARIS - MONTPELLIER - BARCELONA - MADRID

M&B
— Avocats —



Le cabinet de droit des affaires
qui fait le lien entre
la France et l'Espagne

El despacho de derecho de los
negocios que establece vínculos
entre España y Francia

Contact : v.molinier@mbavocats.eu
+34 937 37 94 04

www.mbavocats.eu
www.mbabogados.eu